

mesure sans délai, la consommation de pétrole du Canada baisserait de 390 000 barils par jour.

Aux fins de réduire la consommation pétrolière, le PÉN créera un fonds de l'ordre de \$175 millions qui servira à financer, sous forme de subventions, jusqu'à 75% des frais subis au cours des quatre premières années pour les conversions des centrales thermiques du pétrole au charbon qui seront faites dans des «conditions écologiquement acceptables».

Ce programme concerne principalement la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, car ces deux provinces dépendent dans une large mesure des importations de pétrole pour la production d'électricité; de fait, leur électricité est parmi les plus chères produites au Canada. En

1977, la proportion d'électricité produite au moyen de pétrole était de 58,64% en Nouvelle-Écosse et de 33,48% au Nouveau-Brunswick.

Le sous-comité approuve sans réserve les objectifs du Programme énergétique national qui visent à réduire les importations de pétrole au Canada tout en améliorant notre balance des paiements.

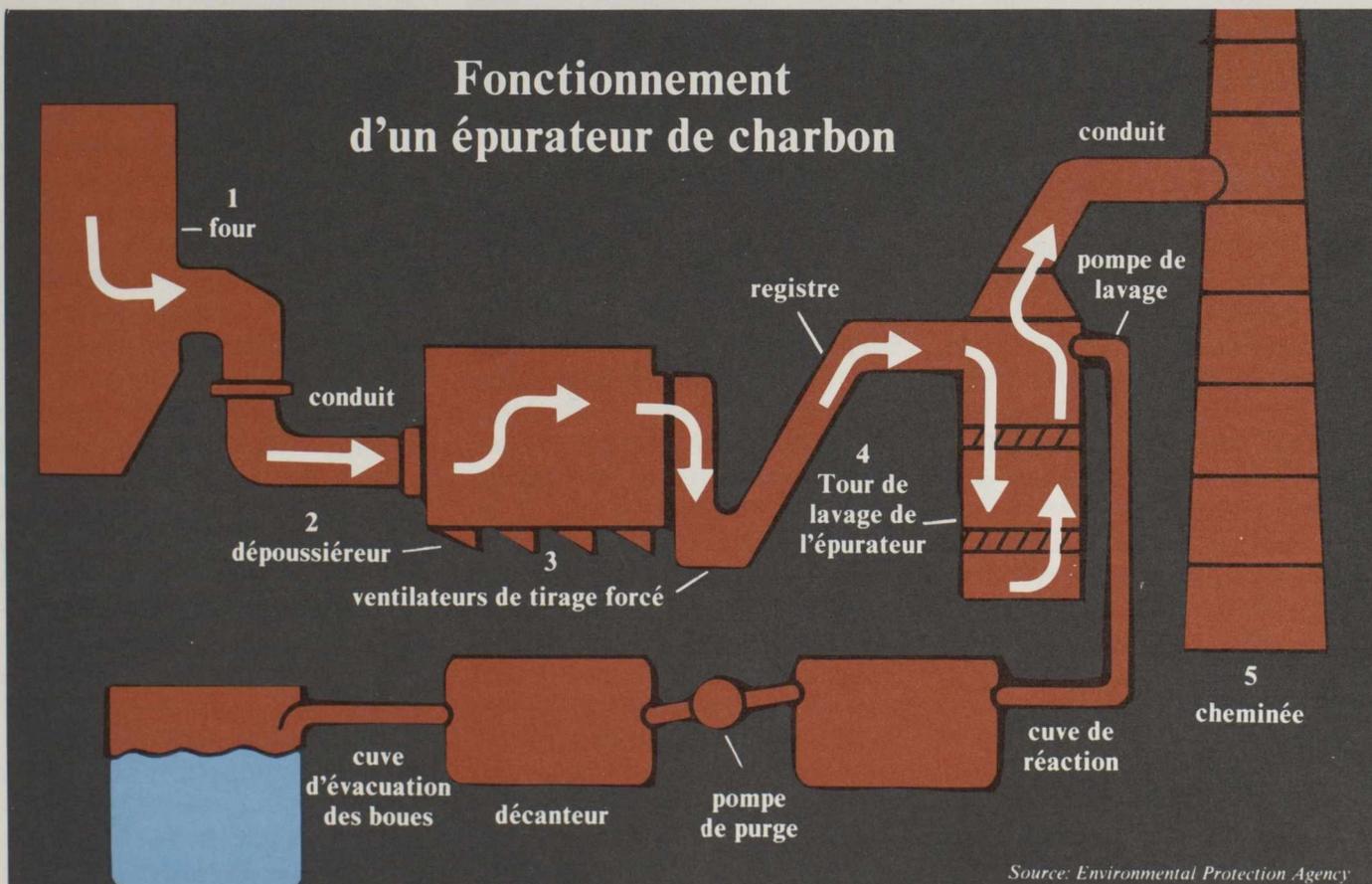
Néanmoins, le sous-comité s'inquiète beaucoup des effets écologiques que peut avoir la combustion de charbon dans l'Est du Canada, particulièrement en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick où l'on trouve du charbon à haute teneur en soufre. De plus, nous croyons que la mention «conditions écologiquement acceptables» du PÉN est d'une imprécision peu rassurante.

Le sous-comité a été informé que

la centrale thermique alimentée au pétrole de Coleson Cove au Nouveau-Brunswick pourrait être adaptée à la combustion du charbon et bénéficierait peut-être même d'une subvention du gouvernement fédéral par le truchement du Programme énergétique national. Rappelons qu'actuellement la centrale de Coleson Cove est la source d'émission ponctuelle de SO₂ la plus importante dans la région de l'Atlantique (environ 50 000 tonnes métriques par année). Le charbon thermique utilisé au Nouveau-Brunswick a un contenu de soufre extrêmement élevé, allant jusqu'à 8%, soit de 15 à 20 fois plus que ce que renferme le charbon de l'Ouest canadien.

Le sous-comité a appris à une audience publique tenue à Halifax

Fonctionnement d'un épurateur de charbon



Source: Environmental Protection Agency

Le charbon est brûlé dans le four ou dans la chaudière (1). Les ventilateurs (3) activent les gaz de combustion à travers le dépoussiéreur (2) où les escarbilles sont éliminées. Les registres dirigent les gaz vers la tour de lavage de l'épurateur (4) où un coulis d'eau et de produits chimiques est pulvérisé pour supprimer le SO₂ et les cendres encore présentes. Les gaz nettoyés remontent ensuite la cheminée (5). Les produits chimiques liquides utilisés pour absorber le SO₂ s'écoulent dans la cuve de réaction où le soufre est supprimé au moyen d'un processus chimique. La pompe de purge l'achemine vers un décanteur d'où il s'écoule vers une cuve d'évacuation.